

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : peda.braine@helha.be
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS	Tél : +32 (0) 65 40 41 48	Fax : +32 (0) 65 40 41 52	Mail : peda.mons@helha.be
HELHa Gosselies Rue Circulaire 4 6041 GOSSELIES	Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : peda.gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : peda.leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 14 Education artistique et psychomotricité 1.2			
Code	PEIM1B14PP	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p>HELHa Braine-le-Comte Michel VAN TRIMPONT (michel.van.trimpont@helha.be) Damien HOET (damien.hoet@helha.be) Dominique GEBKA (dominique.gebka@helha.be) HELHa Campus Mons Peggy DAGNELIE (dagneliep@helha.be) Raymond ANDRE (andrer@helha.be) Fabian BOSMAN (fabian.bosman@helha.be) HELHa Gosselies Raymond ANDRE (andrer@helha.be) David PRINCE (david.prince@helha.be) Laurence MISONNE (laurence.misonne@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Stéphanie FAVART (stephanie.favart@helha.be) Steve BROUCKAERT (steve.brouckaert@helha.be) Alice PILASTRE (alice.pilastre@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
 - 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
- Compétence 7 **Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté**
 - 7.4 Pomouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves

Acquis d'apprentissage visés

I. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de s'exprimer à travers des contenus spécifiques dans une situation pratique ainsi que d'identifier et d'utiliser des concepts spécifiques aux différents contenus

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEIM1B14PPA Education corporelle et psychomotricité 2 15 h / 1 C

PEIM1B14PPB Education musicale 2 15 h / 1 C

PEIM1B14PPC Education plastique 2 15 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEIM1B14PPA Education corporelle et psychomotricité 2 10

PEIM1B14PPB Education musicale 2 10

PEIM1B14PPC Education plastique 2 10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
 Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05

Mail : peda.leuze@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Education corporelle et psychomotricité 2			
Code	22_PEIM1B14PPA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Steve BROUCKAERT (steve.brouckaert@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette Unité d'enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

7. Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté

7.4 Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de s'exprimer à travers des contenus spécifiques dans une situation pratique ainsi que d'identifier et d'utiliser des concepts spécifiques aux différents contenus

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

* Une partie théorique comprenant :

- un cours d'anatomie portant sur le système locomoteur (myologie) et sur le système nerveux ;

L'étudiant aura la possibilité de vivre, de s'exercer à différentes pratiques sportives afin d'en tirer le meilleur bénéfice pour lui dans un premier temps, et pour les proposer et les adapter, dans un second temps, aux élèves de l'école primaire.

Démarches d'apprentissage

- Alternance de cours théoriques et pratiques.

- Mise en pratique des notions théoriques : vécu corporel et réflexion sur les méthodologies à mettre en place pour faire vivre les activités sportives en classe primaire.

Dispositifs d'aide à la réussite

En fin de quadrimestre, un moment sera consacré à des révisions.

Ouvrages de référence

Néant

Supports

- Fichiers pdf et TBI.
- Notes de cours complétées par une prise de notes personnelle.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Néant

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc	50		
Période d'évaluation			Exe	50	Exe	100

Evc = Évaluation continue, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

L'examen écrit du Q2 comprend 1 partie anatomie et 1 partie méthodologie. En Q3, l'étudiant représentera la ou les parties pour la(les)quelle(s) il n'a pas obtenu la moitié en Q2.

En Q3, les productions journalières ne seront plus comptabilisées dans la note ; il ne restera que l'examen écrit, c'est-à-dire la note d'anatomie et celle de méthodologie (une partie réussie en Q2 sera reportée en Q3).

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : peda.leuze@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Education musicale 2			
Code	22_PEIM1B14PPB	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Stéphanie FAVART (stephanie.favart@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette Unité d'enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

5. Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement

5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques.

7. Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté

7.4 Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.

Acquis d'apprentissage visés

I. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de s'exprimer à travers des contenus spécifiques dans une situation pratique ainsi que d'identifier et d'utiliser des concepts spécifiques aux différents contenus

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Répertoire de chants adaptés aux enfants de 5 à 12 ans
- Méthodologie de l'apprentissage d'un chant
- Développement du sens rythmique par la pratique de petites percussions
- Comment construire des activités d'éveil musical en primaire
- Liens avec le programme.

Démarches d'apprentissage

- Travail de la voix
- Développement de l'audition
- Liens entre théorie et pratique
- Ateliers de mise en pratique

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Ouvrages de référence

Néant

Supports

Notes de cours et partitions.

Fichiers mp3

4. Modalités d'évaluation

Principe

Évaluation continue basée sur la participation active au cours. L'étudiant sera amené à constituer un carnet reprenant toutes les activités vécues durant l'année (description des activités, analyse personnelle, évolution des travaux liés aux activités). Les étudiants veilleront à soigner la forme des documents rendus (orthographe, syntaxe, présentation).

Travaux de groupe avec présentation orale.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc + Trv	100	Trv	100
Période d'évaluation						

Evc = Évaluation continue, Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Q3 : L'étudiant devra modifier les travaux présentés en fonction des remarques formulées et/ou compléter son carnet.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : peda.leuze@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Education plastique 2			
Code	22_PEIM1B14PPC	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Alice PILASTRE (alice.pilastre@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement.

S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques

Créer et développer in environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté.

Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de s'exprimer à travers des contenus spécifiques dans une situation pratique ainsi que d'identifier et d'utiliser des concepts spécifiques aux différents contenus.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Approfondissement du Q1 en adoptant peu à peu le regard de l'artiste.

Démarches d'apprentissage

La démarche n'est jamais linéaire et rebondit à chaque instant. Elle se nourrit des apports culturels, des émotions, et de la méthodologie des activités artistiques à l'école primaire. Donner envie d'agir pour concerner l'étudiant, acteur conscient vers davantage d'autonomie.

Dispositifs d'aide à la réussite

Idem Q1

Ouvrages de référence

Idem Q1

Supports

Matériel varié, expositions, internet, biblio

4. Modalités d'évaluation

Principe

Néant

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	100	Trv	100
Période d'évaluation						

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).